

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

Le JEUDI 16 MAI 2019 - à 20 H 00

Salle du Conseil – Place Bad-Abbach

- **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 14 MARS 2019 et 11 AVRIL 2019**
- **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
- **AFFAIRES GENERALES**
 - 1) Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire au sein des Commissions Municipales
 - 2) Election d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal des Vallons de Serres et des Planches suite à la démission d'un conseiller municipal
- **FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE**
 - 3) Budget annexe « Culture Alpha » - Approbation du compte de gestion 2019
 - 4) Budget principal de la commune - Exercice 2019 – Décision modificative n° 1
 - 5) Budget principal de la commune - Vote de subventions à allouer aux associations au titre de l'année 2019
 - 6) Abondement du Fond d'Initiative Communale (FIC) : autorisation de signer la convention 2019 avec la Métropole du Grand Lyon
 - 7) Convention d'objectif avec l'association Ecole de musique Marcy-Charbonnières pour l'exercice 2019 - Autorisation donnée au maire de signer la convention

- 8) Convention d'objectif avec l'association sportive automobile du Rhône (ASAR) pour l'exercice 2019 - Autorisation donnée au maire de signer la convention
- 9) Convention d'objectif avec l'association PARADOXE pour l'exercice 2019 - Autorisation donnée au maire de signer la convention
- 10) Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais - Participation financière de la commune pour l'année 2019
- 11) Divers tarifs communaux pour l'année 2019 – Modification

▪ **RESSOURCES HUMAINES**

- 12) Autorisation de signer une convention de mise à disposition de deux agents instructeurs dans le cadre du service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) avec la commune de Saint Cyr au Mont d'Or

• **QUESTIONS DES CONSEILLERS ET INFORMATIONS DIVERSES**

(En application de l'article 4 « Questions Orales et/ou écrites » du règlement du Conseil Municipal adopté le 16 septembre 2008)

Le Maire :



Gérald EMMARD